

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 04 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois le quatre du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

23 présents + 4 pouvoirs (27 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Sébastien FAURE, Jacky JOZEAU, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSault
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU

4 pouvoirs :

- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Jean-Claude LAURANTIN a donné pouvoir à Fabrice DURAND
- ✓ Alain JEZEQUEL a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Excusés : Maryse BARIGAULT, Dominique GUILBOT, Alain JEZEQUEL, Jean-Claude LAURANTIN

Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 29 mars 2023

=====

COMPTABILITE – FINANCES - FISCALITE
Gestion des déchets – Tarifs manifestations

- **Vu** le code Général des collectivités territoriales
- **Vu** la délibération 2018-10 concernant la facturation des ordures ménagères lors de manifestation
- **Vu** la délibération 2023-012 concernant la redevance spéciale

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire décide de fixer à partir du 1^{er} juillet 2023 les tarifs suivants pour les manifestations :

- 50€ par demi-journées de personnel nécessaire pour le transport et le nettoyage des bacs
- Collecte et traitement des Ordures Ménagères résiduelles et des emballages et papier au prix de la redevance spéciale (hors abonnement)
- Pour les autres déchets, facturation au réel du coût de transport et traitement (tarif SMITED pour le Tout Venant, et prix unitaire des marchés pour les autres déchets).

Fait et délibéré, le 4 avril 2023
Et ont signé le Président et la secrétaire

Secrétaire de séance,
Viviane CHABAUTY

Le Président,
Olivier FOUILLET

ANNULE ET REMPLACE
La délibération n°2023-016 visée
Pa la Préfecture le 6 avril 2023

AR-Préfecture

079-200041416-20231122-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-11-2023
Publication le : 22-11-2023

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48